

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL NUMERO 2012 – 1- 006
JEUDI 26 JUILLET 2012**

L'an deux mil douze, Jeudi 26 Juillet, les membres du Conseil Municipal, appelés à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, se sont réunis à 20 heures 30 à la Mairie, sous la présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

Date de la convocation et de la publicité : Vendredi 20 Juillet 2012

Étaient présents : Messieurs LAUNAY Jacques, CHOLET Didier, CALLIOT Michel, MAIGNAN André, PELLAN Philippe, Mesdames BLINTZOWSKY Christiane, BOULIN Claude, LEVEQUE Christiane, DE LA MOUSSAYE Martine, MEHOUS Josiane, MARTIN Caroline.

Étaient absents, représentés : Messieurs GUEGAN André, GIRARD Jacques, NABUCET Frédéric, ROUXEL Fred, HOURDIN Xavier, Madame TADIER Joële.

Était absent, non représenté : Monsieur YOBE Sébastien.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents (y compris Le Maire) : 12

Nombre de conseillers absents non représentés : 1

Nombre de conseillers absents représentés : 6

Quorum : 10

Monsieur Philippe PELLAN, candidat, est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 Juin 2012 est validé et signé par les membres ayant participé à la séance. Il est donc approuvé à l'unanimité.

Délibération N° 2012 – 2 – 092 : ACCORD DE PRINCIPE POUR L'ADHESION AU SERVICE D'ANIMATION ITINERANT POUR LES PERSONNES AGEES « CAP'AGE » FAMILLES RURALES DES COTES D'ARMOR - PRESENTATION PAR MADAME MARIE-REINE TILLON, CONSEILLERE GENERALE ET MADAME FLORE HUGHERE, ANIMATRICE

Cap'Age est un service d'animation itinérant pour personnes âgées fragilisées. Il a été conçu, développé et porté par la Fédération départementale Familles Rurales des Côtes d'Armor depuis 2009. Sa création est liée à une ambition : favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, à l'heure où la population française est vieillissante tandis que le nombre de places en structures d'accueil est insuffisant.

- Cap'Age se veut être un espace de convivialité et de socialisation pour les personnes âgées fragilisées, en leur proposant des activités adaptées et stimulantes de leurs fonctions cognitives et physiques.
- Cap'Age se veut être complémentaire aux services d'aide à domicile (soins, portage des repas, aide ménagère) et aux associations de loisirs (clubs des aînés).
- Cap'Age se veut être une action menée en partenariat étroit avec le réseau local (CCAS, associations, structures ...) afin de répondre le plus justement possible aux besoins et de s'adapter aux réalités locales.

Le comité de pilotage s'est arrêté sur la définition suivante de la personne dite « fragilisée », qui subit, d'une manière générale, une situation d'isolement sur son lieu de vie, ce qui induit un processus de désocialisation :

- Elle rencontre des difficultés dans sa vie quotidienne (motricité, solitude, vue, mémoire, ouïe ...)
- Elle est en perte d'autonomie (physique, psychique et/ou matérielle)
- Elle a vécu un évènement qui remet en cause son autonomie, sa socialisation et son équilibre au quotidien (veuvage, hospitalisation ...)

Cap'Age est itinérant à plusieurs titres :

Il se déroule dans les salles mises à disposition par les communes l'accueillant à tour de rôle, en

- fonction des disponibilités. L'animatrice se déplace sur les différents sites avec le matériel d'animation.
- Il inclut le transport des personnes de leur domicile jusqu'au lieu d'animation.
- Occasionnellement, il se déplace à domicile dans le cadre des « séances d'animation à domicile ». L'objectif de ces séances est double : apporter une animation au domicile aux personnes étant dans la totale impossibilité de se déplacer (handicap physique par exemple) ou accompagner une personne dans la réouverture de sa maison, en redevenant hôte à travers l'accueil de cette animation, qui se veut toujours être collective.

Cap'Age est géré par une coordinatrice et une animatrice sous l'égide de l'association Familles Rurales. Pour assurer le service de transport et l'animation des séances, l'animatrice fait appel à des personnes bénévoles, qui accompagnent son action.

Les deux premières années de fonctionnement démontrent d'ores et déjà les intérêts d'une telle action en faveur des personnes âgées. Il leur est proposé des activités variées dont l'objectif principal est de passer un moment agréable et convivial : cet objectif est effectif ; la régularité et la fidélité des bénéficiaires en est une preuve.

De plus, ces activités favorisent la stimulation des fonctions cognitives et physiques. Ainsi, les personnes âgées se reconfrontent à la notion du temps ; elles ont une activité régulière, qui rythme leur semaine. Elles veillent à leur tenue vestimentaire et à leur hygiène corporelle afin d'être « présentables ». Les activités favorisent la mémoire courte, puis celle à long terme, à travers des ateliers mémoire et des jeux de reminiscence. Les activités manuelles et la gym douce font travailler la dextérité et la mobilité des membres...

Enfin, l'important est de contribuer à une resocialisation de ces personnes qui souvent, voient très peu de gens lors de la semaine.

Le développement de ce service implique également la pérennisation de l'existant car il permettrait de réaliser des économies d'échelle. Les intervenantes sont dans une logique de prospection, d'information auprès des collectivités. Elles sont disposées à étudier toutes les interpellations pour imaginer ensemble la transposition adaptée de Cap'Age sur d'autres territoires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **VOTE** un accord de principe sur l'adhésion de la Commune au service Cap'Age porté par la Fédération départementale Familles Rurales des Côtes d'Armor, sous réserve du nombre de personne âgées pouvant être intéressées par celui-ci, **PRECISE** qu'au cas où ce nombre serait faible, voire nul, la Commune se désengagera de cet accord.

Délibération N° 2012 – 2 – 093 : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2011 ETABLI PAR LE SYNDICAT DU ROUTIN, ET PORTANT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Madame Le Maire donne la parole à Monsieur MIGNAN, Vice-Président du Syndicat d'Assainissement Collectif du Routin, regroupant les communes de Fréhel et Plévenon. Celui-ci aborde les points principaux du rapport, à savoir :

- Caractérisation technique : la population desservie est estimée à 4250 habitants. Ce service, exploité en affermage, a pour délégataire la société Véolia Eau – Compagnie Générale des Eaux. Le nombre d'abonnements domestiques a progressé de 1.46 % entre 2010 et 2011, et se monte à 1739, dont 1510 pour Fréhel et 229 pour Plévenon. Les volumes facturés s'élèvent à 116792 m³, soit 2.07 % de plus qu'en 2010. Le réseau de collecte compte 48.189 km de linéaire. Le tonnage de boues produites à l'issue du traitement biologique, équivaut à 41 tonnes de matières sèches.
- Tarifification et recettes du service public : la fixation de la part collectivité n'a pas augmenté en 2011. La part de la société Véolia est fixée par contrat et indexée annuellement. Le prix du service comprend une part fixe ou abonnement, et une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable. Le prix théorique de l'assainissement collectif y compris la redevance de modernisation, pour 1 m³ et pour un usager consommant 120 m³, revient à 4.15 € Les recettes d'exploitation de la collectivité liées à la facturation des abonnés s'élèvent à 342 173.45 € , et les recettes de raccordement à 89 910 € . Les recettes de l'exploitant sont de 227 640.83 € .
- Financement des investissements du service : la maîtrise d'œuvre réhabilitation – extension de la station, et les travaux d'extension ont généré une dépense de 144 687 € sur le budget 2011.
- Projets : il s'agit de la réhabilitation du réseau, de la rénovation et de l'extension de la station.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **APPROUVE** le rapport annuel 2011, établi par le Syndicat du Routin, et portant sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif.

Délibération N° 2012 – 2 – 094 : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2011 ETABLI PAR LE SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DU CAP FREHEL, ET PORTANT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Madame Le Maire donne la parole à Monsieur MAIGNAN, Vice-Président du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable du Cap Fréhel, qui regroupe les communes de Fréhel, Pléboulle, Plévenon, et Plurien.

- Caractérisation technique : la population desservie est estimée à 10 000 habitants. Ce service, exploité en affermage, a pour délégataire la société Véolia Eau – Compagnie Générale des Eaux. Les importations d'eau, depuis le Syndicat Mixte Arguenon Penthièvre, représente 309 170 m³. Le nombre d'abonnements domestiques se monte à 4 081, dont 1 860 pour Fréhel. La consommation moyenne par abonnement domestique est de 67 m³ par an.
- Tarifification et recettes du service public : la fixation de la part collectivité n'a pas augmenté en 2011. La part de la société Véolia est fixée par contrat et indexée annuellement. Considérant ces deux parts, le prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ est de 2.56 € le m³ (sachant qu'en moyenne, 90 % des usagers consomment moins de 100 m³). Les recettes de la collectivité se montent à 237 857.21 € , et celles de l'exploitant à 429 153.96 € .
- Performance : le rendement du réseau de distribution est évalué à 89.3 % pour une perte minime de 10.7 % (ce qui est considéré comme un très bon rendement au vu des moyennes nationales).
- Renouvellement des réseaux : 0.13 km de canalisations ont été renouvelés.
- Financement des investissements du service : le programme de travaux 2010 – 2014 a été réalisé en 2011 pour 82 112 € .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **APPROUVE** le rapport annuel 2011, établi par le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable du Cap Fréhel, et portant sur le prix et la qualité du service de l'eau potable.

DELIBERATION N° 2012 - 2 - 095 : AVANCEMENTS DE GRADE 2012 : APPROBATION DU RATIO PROMUS-PROMOUVABLES

Les instances paritaires (CAP et CTP) ont rendu un avis favorable aux avancements de grade de 3 agents communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **APPROUVE** le ratio promus-promouvables de 100 %, au vu de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire, en date du 19 Juin 2012, **PRECISE** que les 3 postes d'Adjoints techniques de 1^{ère} classe seront supprimés au tableau des effectifs, à la date de nomination des agents promus, date qui pourra être différente du 1^{er} mai 2012, compte –tenu de l'avis de la Commission Administrative Paritaire rendu le 26 Juin 2012.

DELIBERATION N° 2012 - 2 - 096 : COMMUNE : RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE

La Commission de Finances, réunie le 17 Juillet 2012, a préconisé le renouvellement de la ligne de trésorerie de 250 000 € , souscrite en 2010 auprès du Crédit Agricole, et qui vient à échéance le 10 Août 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : Sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres, **APPROUVE** le principe du renouvellement de la ligne de trésorerie de 250 000 € , à compter de la date d'échéance fixée au 10 Août 2012, **AUTORISE** ce renouvellement auprès de la banque Crédit Agricole, aux conditions proposées, **AUTORISE** Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

DELIBERATION N° 2012 - 2 - 097 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION POUR REFECTION TOITURE CHAPELLE DU VIEUX BOURG

Le projet de réfection de la toiture de la Chapelle du Vieux Bourg, peut ouvrir droit à subvention de la part des services de la Région, à hauteur de 20 % de la dépense subventionnable hors taxe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **AUTORISE** Madame Le Maire à solliciter une subvention auprès des Services de la Région Bretagne, dans le cadre d'un projet de rénovation de la toiture de la Chapelle du Vieux Bourg, et à constituer un dossier dans ce sens, **SOLLICITE** une dérogation pour que le démarrage des travaux puisse intervenir avant la date de la Commission Permanente de la Région, prévue le 27 Septembre 2012.

DELIBERATION N° 2012 - 2 - 098 : VALIDATION PROFIL DE BAINNADE SABLES D'OR LES PINS

A la demande de Madame Le Maire, Monsieur CHOLET rappelle la délibération du 27 Janvier 2011 concernant les profils de baignade sur la Commune de Fréhel :

- d'une part, l'élaboration du profil de de baignade de type1 pour l'Anse du croc, validé par délibération de la Communauté de communes le 21 Avril 2011, validation confirmée par l'Agence Régionale de la Santé,
- et d'autre part, la mise en place du marché de prestation pour la réalisation du profil de baignade de type 2 par un bureau d'étude, pour la plage de Sables d'Or Les Pins.

Le choix s'est porté sur le bureau d'études « Egis Eau », dont le diagnostic met en évidence différentes sources possibles de pollution :

- l'assainissement collectif, en l'occurrence le rejet de la station d'épuration de Plurien, avec un risque faible par temps sec, et un risque par temps de pluie.
- Avec un risque faible de pollution : l'agriculture et le Centre Equestre de Plurien, les installations d'assainissement non collectif, les 4 postes de refoulement, les 2 zones de mouillages, et le stationnement des camping-cars.

Les recommandations s'énoncent ainsi : Analyses hebdomadaires de la qualité des eaux de la lagune, Investigations complémentaires sur les ruisseaux de Léhen et du Raffray, Etude pour l'amélioration de la qualité bactériologique du rejet de la Station d'Épuration de Plurien, Mise en conformité des assainissements non collectifs en zone sensible.

Monsieur CHOLET insiste sur l'importance du diagnostic, mais surtout sur celle du plan d'action, car c'est lui qui permettra d'améliorer la situation, de sensibiliser et d'informer la population. Il souligne la forte implication de la Commune de Plurien dans le dossier. Le diagnostic démontre la nécessité d'une étroite collaboration des deux communes dans la mise en œuvre du plan d'action.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **VALIDE** le profil de baignade de type 2, relatif à la plage de Sables d'Or Les Pins (diagnostic et plan d'action), établi par le Cabinet d'Etude Egis Eau, **ACCEPTE** que le dit profil soit présenté aux autorités compétentes, à savoir l'Agence Régionale de la Santé.

DELIBERATION N° 2012 - 2 - 099 : ANNULATION DELIBERATION 2011-2-073 RELATIVE AU LOTISSEMENT DES PETITES FONTAINES

Par délibération n° 2011-2-073 du 21 Avril 2011, le Conseil Municipal émettait un avis favorable à la vente du lot n° 2 à Monsieur LE MORELLEC et Madame DURAND, parcelle en continuité de leur propriété du 3, Rue de la Chaguenaie, sur le lotissement des Petites Fontaines. Ces acquéreurs ont, depuis, fait savoir qu'ils ne sont plus intéressés par cette transaction. Il y a donc lieu d'annuler la délibération correspondante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **ANNULE** la délibération n° 2011-2-073 prise le 21 Avril 2011.

DELIBERATION N° 2012 - 2 - 100 : VENTE PARCELLE AI 429 – LOT 2 - LOTISSEMENT DES PETITES FONTAINES

Un nouvel acquéreur s'est fait connaître pour la parcelle n° AI 429 du Lotissement des Petites Fontaines correspondant au lot numéro 2, à savoir Monsieur Julien ROBERT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **EMET** un avis favorable à la vente de la parcelle n° AI 429 à Monsieur Julien ROBERT, acquéreur, au prix de 70 € TTC le mètre carré, les frais d'actes notariés étant à la charge de ce dernier, **ENGAGE** Monsieur Julien ROBERT à se mettre en contact avec l'étude notariale Trotel de Port-à-La Duc, pour entamer la procédure d'acquisition au prix défini ci-dessus, **AUTORISE** Madame Le Maire à signer le devis n° 212346 proposé par Monsieur Jacky Allain, géomètre, pour un montant de 400 € TTC, destiné à la remise en place d'une borne sur la dite parcelle.

DELIBERATION N° 2012 - 2 - 101 : DROIT DE PREEMPTION LOTISSEMENT DU CLOS DU MOULIN

Madame Le Maire propose de prendre une délibération par laquelle les terrains constituant le lotissement du Clos du Moulin (Société SECIB), ne seraient plus soumis au droit de préemption. Cette disposition éviterait ainsi d'établir une déclaration d'intention d'aliéner, pour chaque lot vendu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **DONNE** un avis favorable pour que les terrains constituant le lotissement du Clos du Moulin, actuellement cadastré ZH 141 et ZH 377, et divisés en parcelles ZH 549 à ZH 586, ne soient plus soumis au droit de préemption

DELIBERATION N° 2012 - 2 - 102 : AUTORISATION DE SIGNATURE AVENANT N°2 AU CONTRAT SOUSCRIT AVEC LE CABINET GEOLITT DANS LE CADRE DE LA REVISION DU P.L.U

L'avenant n° 2 du PLU proposé par le Cabinet Géolitt comprend l'actualisation et la mise en conformité du dossier P.L.U compte tenu des nouvelles lois Grenelle, et un complément d'évaluation environnementale.

Les thèmes à développer sont les ressources et la biodiversité, la ressource en eau, le cadre de vie, les paysages, le patrimoine naturel et culturel, les risques, les déchets, le bruit, les énergies et les pollutions atmosphériques. Quatre réunions supplémentaires à celles prévues initialement sont programmées :

- Une réunion publique qui a eu lieu le 9 Juillet dernier,
- Deux réunions de travail entre les élus et le Cabinet pour finaliser le P.L.U
- Une réunion prochaine avec les services de l'Etat et les personnes publiques associées, avant l'enquête à prévoir en Janvier 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **AUTORISE** Madame Le Maire à signer l'avenant 2 au contrat pour la révision du Plan Local d'Urbanisme conclu avec le Cabinet Géolitt, pour un montant TTC de 11 445.72 € .

QUESTIONS DIVERSES

QUESTION DIVERSE 1 :

DELIBERATION N° 2012 - 2 - 103 : REFECTION CALE DU VIEUX BOURG : DEVIS ETUDE GEOTECHNIQUE DU CABINET GINGER

Suite au contrat de maîtrise d'œuvre signé pour la réfection de la Cale du Vieux Bourg, il est demandé au prestataire GINGER CEBTP la réalisation d'un diagnostic géotechnique visant à reconnaître les sols environnants, et à caractériser l'ouvrage existant, long de 220 m environ. Cette mission a pour objet d'étudier les fondations de la cale, notamment par forage, afin de proposer un cahier des charges pour les travaux. Par ailleurs, Madame MOISAN, Maire, rappelle qu'il y a eu nécessité de commander un relevé topographique auprès d'un géomètre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **AUTORISE** Madame Le Maire à signer le contrat composé d'une proposition technique, d'une proposition financière pour un montant TTC de 10 142.08 € , ainsi qu'un contrat de prestations d'investigations et d'ingénierie géotechniques, établi par le groupe GINGER CEBTP pour la réfection de la Cale du Vieux Bourg.

QUESTION DIVERSE 2 :

DELIBERATION N° 2012 - 2 - 104 : CONTRAT NATURA 2000 : DEVIS MARQUAGE DES ARBRES A ABATTRE TRANSMIS PAR L'OFFICE NATIONAL DES FORETS

Michèle MOISAN, Maire, rappelle que le Conseil Municipal, réuni le 26 Avril 2012 a acté le principe d'un Contrat Natura 2000 sur le Camping du Vieux Bourg, et approuvé les actions inscrites au projet de contrat Natura 2000, relatif au massif dunaire du Vieux Bourg. Elle informe les membres qu'un mail du Syndicat des Caps précise l'attribution d'une subvention de 100 % au Contrat Natura 2000.

Un devis de l'Office National des Forêts, relatif à la préparation du chantier et le marquage des arbres, ainsi que l'assistance technique lors des travaux, est présenté pour un montant TTC de 7 283.64 € .

Par ailleurs, Madame Le Maire indique qu'une consultation d'entreprises est en cours pour la suppression des protections de plants, l'abattage de tous les arbres isolés et leur transport à la place de broyage, des travaux d'éclaircie, et l'arrachage des espèces d'arbustes introduites.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **RETIENT** le devis n° NJ/12-02 du 17/07/2012 l'Office National des Forêts, concernant l'assistance technique sur les zones 2-3-4-6-7-8 et 10 du Contrat Natura 2000, pour un montant TTC de 7283.64 € .

QUESTION DIVERSE 3 :

DELIBERATION N° 2012 - 2 - 105 : SYNDICAT MIXTE DES 2 CAPS : PROPOSITION ORGANISATION CHANTIER BENEVOLE CAMPING DU VIEUX BOURG

Michèle MOISAN, Maire, donne lecture d'une proposition du Syndicat des Caps relative à l'organisation de « chantier bénévole » en hiver sur le Camping du Vieux Bourg, qui participerait à la gestion des plantes invasives. L'idée est de proposer une action collective dans le domaine environnemental, et sous l'égide des animateurs, aider les habitants intéressés à préserver leur territoire, tout en bénéficiant d'une animation gratuite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **VOTE** un accord de principe sur l'organisation d'un chantier bénévole par le Syndicat des Caps, positionné sur le Camping du Vieux Bourg en saison hivernale, dont le thème restera à débattre.

QUESTION DIVERSE 4 :

DELIBERATION N° 2012 - 2 - 106 : PROJET SCHEMA VELO 2013

Michèle MOISAN, Maire, rappelle que le Conseil Municipal, réuni le 24 Mai 2012, a donné un accord de principe sur une adhésion de la Commune au projet Schéma Vélo 2013, sous réserve des termes de la convention, et des démarches d'acquisition des terrains privés par le Conseil Général.

A ce jour, il s'avère que les membres du Conseil reviennent sur cette deuxième réserve, dont ils n'avaient pas compris tout le sens, et que 3 propriétaires concernés par ce tracé ne souhaitent pas vendre leur terrain : de ce fait, le tracé du schéma est désormais modifié.

Madame Le Maire donne lecture de la convention proposée par le Conseil Général, et invite les élus à s'exprimer sur son contenu ; celle-ci ne reçoit pas leur assentiment, telle que présentée.

Le Conseil municipal s'interroge sur deux points :

1. Le sort des chemins communaux, principalement utilisés pour l'exploitation agricole : les aménagements réalisés par le Conseil Général pour le passage des vélos et des piétons ne pourraient-ils pas, à terme, hypothéquer le passage des engins agricoles ?
2. Au même titre que le Conseil Général voulait acquérir les chemins privés, qu'en serait-il pour les chemins privés appartenant à la Commune ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **ANNULE** la délibération numéro 2012-2-070 du 24 Mai 2012, **DESAPPROUVE** les termes de la convention proposée par le Conseil Général pour la mise en place du schéma départemental des véloroutes et voies vertes de Bretagne, **SE DIT** favorable à réexaminer ce dossier.

QUESTION DIVERSE 5 : Information sur la définition d'une nouvelle politique jeunesse du Conseil Général : dans ce cadre, l'Assemblée départementale a décidé de réaffecter les crédits qu'elle mobilisait pour le dispositif Ti'Pass à la mise en œuvre de cette nouvelle politique. Il sera donc mis fin à la convention d'objectifs Passeport Jeunes, passée entre le Département et la Commune. Les associations seront informées de cette décision.

QUESTION DIVERSE 6 :

DELIBERATION N° 2012 - 2 - 107 : ASSOCIATION MEMORIAL NORMANDIE – NIEMEN : CELEBRATION CENTENAIRE PAUL DE FORGES

L'Association « Mémorial Normandie – Niemen », composée de bénévoles, a pour but de maintenir la mémoire de l'épopée vécue par le Régiment de Chasse « Normandie – Niemen », sur le front de l'Est entre

1942 et 1945, ainsi que celle des hommes qui l'ont servi, au travers d'expositions, de conférences, de manifestations patriotiques et d'échanges avec les associations de vétérans russes u 18^{ème} Régiment de la Garde, aux côtés duquel combattait « Normandie – Niemen ».

Le Mémorial s'est donné notamment comme objectif d'honorer la mémoire de ceux qui auraient eu 100 ans en 2012, parmi eux le Capitaine Paul de Forges.

Monsieur Yann de Forges, ayant une propriété à proximité, a proposé de commémorer le centenaire de la naissance de son père au Monument aux Morts de Fréhel, avec la participation de l'Armée de l'Air, de la Fédération de Russie en France, de familles et d'associations patriotiques. Madame MOISAN invite les membres à exprimer leur avis sur cette demande, programmée le 19 ou le 20 Septembre 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : VOTE un accord de principe sur l'organisation d'une cérémonie au Monument aux Morts, pour commémorer le centenaire de la naissance du Capitaine Paul de Forges, avec la participation de l'Armée de l'Air, de la Fédération de Russie en France, de familles et d'associations patriotiques, **DEFINIRA** la date de cette cérémonie avec Monsieur ANIERE, Président de l'Association « Mémorial Normandie – Niémen ».

QUESTION DIVERSE 7 : Ecole de Voile : demande d'installation temporaire d'un bungalow de 6 m x 2.5 m en contrebas côté plage, dans le prolongement des bâtiments en bois de l'Ecole de Voile : il sera demandé au Président d'installer ce bungalow au coin de l'Ecole de voile.

QUESTION DIVERSE 8 : Information sur les feux d'artifice : celui de Sables d'Or, prévu le 13 Juillet, est reporté le 28 Juillet ; celui organisé par le Comité des fêtes de Fréhel, prévu le 14 Juillet, est reporté au 11 Août.

QUESTION DIVERSE 9 : Organisation des Bagad' Août par le Comité des Fêtes de Sables d'Or : Le Président du Comité organisateur a été informé que l'association des chasseurs de Fréhel retirait sa proposition de participation à la buvette de la manifestation. Par ailleurs une réunion de préparation est convenue pour le 6 Août à 14h30 en Mairie.

QUESTION DIVERSE 10 : Proposition de dénomination « Chemin de la Cresse » pour un chemin situé Rue des Carriers par Monsieur GOURMELON : Ce nom risque d'être confondu avec celui de la Rue des Crèzes au Vieux Bourg. Monsieur LAUNAY prendra contact avec Monsieur GOURMELON.

QUESTION DIVERSE 11 : Collecte des textiles : Madame Le Maire informe le conseil que la Communauté de Communes a validé la convention de partenariat avec l'entreprise le Relais. Par ailleurs Madame Le Maire indique qu'un bilan de la collecte des ordures ménagères sera présenté courant Septembre par le Vice-Président de la Communauté de Communes, en charge du dossier. Elle évoque également le projet de mise en place de bacs individuels dans les agglomérations (Bourg, Pléhérel Plage, Carquois, Sables d'Or), pour lequel chaque habitant des rues concernées a reçu un questionnaire à retourner à la Communauté de Communes.

QUESTION DIVERSE 12 : Information concernant l'embauche de 2 agents remplaçants aux Services techniques, du 1^{er} août au 5 Octobre 2012.

QUESTION DIVERSE 13 : Monsieur PELLAN signale un nombre important de pancartes signalant le mini-golf, trop proches de la route : Ce problème sera vu sur place.

QUESTION DIVERSE 14 : Madame Le Maire fait savoir qu'elle a été saisie par un administré sur le sujet du local des Chasseurs. Elle rappelle avoir évoqué en séance du Conseil Municipal du 24 Février 2011, la mise à disposition d'un local communal à l'association des Chasseurs de Fréhel. Il avait été précisé que ce local serait aménagé par les membres de la dite association, la Commune fournissant les matériaux nécessaires. Madame Le Maire avait annoncé également qu'une convention de mise à disposition serait conclue entre la Commune et l'Association. Cette convention a été formalisée depuis. Les membres présents confirmer avoir bien été informés de l'ensemble de ces propos à cette date. Madame Le Maire ajoute que les crédits nécessaires à l'aménagement de ce local avaient été inscrits au Budget communal 2012, voté le 24 Mars à l'unanimité. Les élus présents approuvent cette remarque.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 23 HEURES 55

**Le Secrétaire de Séance
Philippe PELLAN**

**Le Maire
Michèle MOISAN**